



Question divorce

Par Casagigi

Bonjour,

Actuellement marié depuis 5 ans et en couple depuis 12 ans avec 2 enfants, notre vie de couple n'est plus au beau fixe. Depuis 6 mois, ma femme me repousse. A cette époque là, j'ai appris qu'elle avait sexoté avec son ex.

A ce jour, elle se sent épuisé, voit un psychologue et ne sait pas ce qu'elle va faire.

Si l'on doit se séparer, mais en restant mariés, doit on toujours être fidèle ? L'infidélité à ce moment peut elle être reconnue ?

Y a t il des démarches à suivre ?

Comment se passe un divorce par consentement mutuel ?

Que me conseillez vous ?

Merci d'avance,

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'infidélité n'est plus un délit et n'aggrave en rien les conditions du divorce. Il n'y a pas de "punition" pour adultère en France.

Consultez un avocat pour des conseils sur le divorce.

Par Isadore

Bonjour,

Si l'on doit se séparer, mais en restant mariés, doit on toujours être fidèle ?

D'après le Code civil et la jurisprudence, oui.

L'infidélité à ce moment peut elle être reconnue ?

Oui, si elle n'est pratiquée que par un seul des époux et que l'autre se montre "irréprochable".

Mais pour faire condamner son époux pour adultère il faut être sacrément motivé si celui-ci survient après la séparation.

Y a t il des démarches à suivre ?

Pour "faire reconnaître un adultère" ? Oui, au choix le long, coûteux et éprouvant divorce pour faute (si l'on veut divorcer) ou une action au civil pour obtenir réparation du préjudice causé par l'adultère (si l'on veut rester marié).

Pour vous donner un ordre d'idée, la naissance d'un enfant adultérin dont la mère a caché pendant deux ans au mari qu'il n'était pas le père, suite à un adultère prolongé, a donné lieu à l'octroi d'une indemnité de 5 000 euros.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000023766410]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000023766410[/url]

Comment se passe un divorce par consentement mutuel ?

Les époux conseillés par leurs avocats (obligatoires) se mettent d'accord sur tout (partage du patrimoine, résidence des enfants, pension alimentaire...), on propose aux enfants mineurs capables de discernement d'être entendus par le juge s'ils le souhaitent et en quelques semaines (ou mois s'il faut passer par le juge) c'est réglé :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567#]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1056

7#[/url]

Si les époux ne s'entendent pas, cela traîne pendant des plombes jusqu'à ce que l'un d'eux saisisse le juge pour un divorce judiciaire.

Que me conseillez vous ?

Honnêtement, concernant votre couple c'est à vous de voir, et notamment de savoir si vous attendez que votre épouse aille mieux ou non. C'est votre vie.

Si vous partez sur un divorce et que vous pouvez vous entendre, le divorce par consentement mutuel est l'idéal. C'est moins cher, plus rapide et moins éprouvant pour tout le monde surtout les enfants.

Si l'entente sur tous les points n'est pas possible, partez sur un divorce judiciaire en essayant de vous entendre au maximum, surtout en ce qui concerne les enfants.